

Mise en ligne : 1^{er} janvier 2020.
Dernière modification : 2 janvier 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

COURRET & CIE (1900-1903) ricin sur 6.000 hectares à Vinh-yên (Tonkin)

Charles Courret, fondateur



(Photo : Société de géographie commerciale de Paris)

Né le 12 avril 1855 à Lima (Pérou).
Fils de Achille Courret, et de Mme, née Caroline Albertini.
Acte transcrit par Laurent Paul Sazerac de Forge sur l'état-civil d'Angoulême, le 8 septembre 1856.
Marié à Maria Emma dite Edwige Vilbois.
Dont Georges-Édouard (Hanoï, 1900).

Mission Wallon à Sumatra (1879-1880).
Expédition au Zambèze (1881).
Études sur la Nouvelle-Calédonie (1882).
Membre du conseil d'administration de la Société de géographie commerciale de Paris et membre de la Société académique de l'Indo-Chine, chargé d'une mission d'études par le ministre du commerce dans la presqu'île de Malacca (1883).
Auteur de *À l'est et à l'ouest de l'océan Indien* (Paris, 1884), récit des deux premières missions précitées.
Négociant à Haïphong (1889).
Rédacteur en chef de *l'Avenir du Tonkin* sous Chesnay et Boisadam (1890-1893).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Avenir_du_Tonkin.pdf
Directeur d'une éphémère feuille anti-Lanessan à Hanoï, *l'Extrême-Orient* (1894).
Concessionnaire à Bac-ninh.
Vaine tentative de culture cotonnière à Gialam, en face de Hanoï, sur une concession rachetée plus tard par l'armateur Marty.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messag_fluv_Tonkin.pdf

Concessionnaire des tramways de Hanoï, associé à Adolphe Krug, l'initiateur local de l'affaire, et les frères Durand, de Lyon et Paris, futurs fondateurs de l'Énergie industrielle (1899) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways_electriques_Hanoi.pdf Riziculteur à Dam-duyên (province de Phu-tô) : se plaint, auprès de la Chambre d'agriculture, comme gros producteur de riz, que l'administration des Douanes lui interdise d'ouvrir une distillerie d'alcool indigène (*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1902).

Atteint d'hémoptysie (*L'Avenir du Tonkin*, 3 avril 1907).

En convalescence au Tamdao (*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1914).

Demande en vain 72.000 piastres d'indemnités pour les troubles subis du fait des bandes du Dé-Tham dans les années 1907-1908 et 1909. Rejet du Conseil du contentieux en date du 27 septembre 1914, confirmé à ses héritiers par arrêt du Conseil d'État (*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1924).

S.N.C., 27 avril 1900.

N° 373 — ARRÊTÉ faisant concession définitive à la Société Courret et Cie de divers terrains domaniaux à Vinh-yên.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, avril 1901)

Du 11 avril. 1901.

Le gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1896, réglementant les concessions de terrains ruraux aux Français sur le territoire du Tonkin ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1898, accordant à M. Birot, traiteur à Hanoï, la concession provisoire de 6.017 hectares environ de terrains domaniaux sis huyên de Binh-xuyên, province de Sontay (actuellement Vinh-yên) ;

Vu les arrêtés des 12 août 1898 et 21 mai 1899, acceptant la renonciation de M. Birot à la dite concession et concédant provisoirement les mêmes terrains à M. Charles Courret, entrepreneur, domicilié à Hanoï ;

Vu les procès-verbaux dressés, les 10 juillet et 27 décembre 1900, par les commissions réunies en exécution de l'article 8 de l'arrêté organique précité ;

Vu la demande de concession définitive formée, le 15 juillet 1900, par M. Charles Courret, agronome, domicilié à Hanoï, au nom et pour le compte de la Société Courret et Cie, dont le siège est à Paris, 50, rue du Paradis ;

Vu l'avis conforme du Conseil du Protectorat du Tonkin ;

Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin et l'avis conforme du directeur de l'agriculture et du commerce,

La commission permanente du Conseil supérieure de l'Indo-Chine entendue.

ARRÊTE :

Article premier. — Il est fait concession définitive à la Société en nom collectif : Courret et Cie, dont le siège est à Paris, 50, rue du Paradis, constituée suivant acte en date, à Paris, du 27 avril 1900, enregistré à Paris le 1^{er} mai 1900, de terrains domaniaux sis huyên de Binh-xuyên, province de Vinh-yên, provisoirement concédés à M. Charles Courret par arrêtés des 30 mai, 12 août 1898 et 24- mai 1899.

Les dits terrains, représentés sur le plan ci-annexé par des terrains indiquant les cultures, occupent une superficie de six mille hectares (6.000ha) et sont compris dans un périmètre borné :

Au nord et à l'est, par une ligne sinueuse suivant à l'altitude 110 m au-dessus du niveau de la mer (cote 110 du nivellement du Tonkin), le flanc de la chaîne montagneuse du Tam-dao qui forme la limite des provinces de Vinh-yên et de Thai-nguyên ;

Au sud-est, par la limite de la province de Bac-ninh et par la concession de MM. Gobert et Cie ;

Au sud : 1° par la limite nord de la concession Gobert et Cie et de la province de Bac-ninh jusqu'à l'arroyo de Yên-my ; 2° par cet arroyo ; 3° par la limite du village de Yên-my et la route de Cao-cuong ; 4° par la limite des villages de Kha-do et de Nam-viên jusqu'au sông My-Khê ;

À l'ouest, par le sông My-khê depuis Nam-viên jusqu'au pied des montagnes près de My-khê .

.....
Art. 2. — Réserves

.....
Art. 4. — Le Protectorat ne fournit au concessionnaire aucune garantie contre les troubles, évictions ou revendications des tiers ; il ne garantit pas non plus la contenance sus-indiquée.

.....
Hanoï, le 11 avril 1901.

BRONI

Par le Gouverneur général :
Le résident supérieur au Tonkin,
J. FOURÈS.

SOCIÉTÉS
DISSOLUTION
(*Le Droit*, 12 décembre 1903)

Suivant acte passé devant M^e THÉRET, notaire à Paris, le deux décembre mil neuf cent trois, enregistré.

M. Charles COURRET, agronome, demeurant à Hanoï (Tonkin), boulevard Gambetta, n° 25.

M. Auguste SCHWEITZER ¹, négociant, demeurant à Paris, rond-point Bugeaud, n° 1, ci-devant et actuellement boulevard Malesherbes. n° 80.

Mme Constance HERTLÉ [mère des deux suivants], propriétaire à Paris, boulevard Malesherbes, n° 77, veuve de M. Théodore HARTH.

¹ Auguste Philippe Schweitzer (Pfaffenhoffen, 1843-Cannes, 1941) : plus ancien associé de la maison Harth et Cie. Administrateur de la S.A. française pour la fabrication et la vente d'explosifs en Extrême-Orient (1902). Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1903.

M. *Paul-Conrad-Théodore* HARTH ², négociant, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, n° 37.

M. *Georges-Auguste* HARTH [frère du précédent], négociant, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, n° 77.

Et M. Alfred PACQUEMENT ³, négociant, demeurant à Paris, rue du Louvre, n° 1, ci-devant et actuellement boulevard Malesherbes, n° 80.

Ont déclaré dissoudre purement et simplement, à compter du trente et un décembre mil neuf cent trois, la société en nom collectif ayant son siège à Paris, rue de Paradis, n° 50, formée entre eux, sous la raison et la signature sociales :

COURRET & CIE

aux termes d'un acte passé devant M^e THÉRET, notaire à Paris, le vingt-sept avril mil neuf cent, ayant pour objet l'exploitation, au Tonkin, de terrains obtenus par acquisitions ou concessions, ainsi que ceux à obtenir ou à acquérir par la suite, la mise en valeur de ces terrains, la culture et le commerce des graines de ricin et autres produits spéciaux du pays et, d'une manière générale la culture, la récolte et le commerce de tous produits agricoles provenant des terrains appartenant à la société.

Il a été dit que MM. COURRET et SCHWEITZER seraient seuls chargés de la liquidation de la société avec les pouvoirs les plus étendus à l'effet de toucher toutes les créances dues à la société et payer le passif et d'exercer toutes les poursuites nécessaires pour arriver au recouvrement desdites créances, savoir :

M. COURRET en ce qui concernait les affaires de la société au Tonkin,

Et M. SCHWEITZER pour celles se traitant à Paris.

Ces fonctions ont été acceptées par MM. COURRET et SCHWEITZER.

Tous pouvoirs ont été donnés au porteur d'un extrait pour les publications légales.

Deux expéditions de

l'acte de dissolution ont été déposées le dix décembre mil neuf cent trois, l'une au greffe du tribunal de commerce de la Seine et l'autre au greffe de la Justice de paix du dixième arrondissement de Paris.

Pour extrait :

(Signé) : THÉRET

² *Paul Conrad Théodore Harth* (1872-1963) : fils de Théodore Harth (1830-1888), fondateur de la maison Harth et Cie, négoce de métaux, à Lima (1854), administrateur du Comptoir Lyon-Alemand (1880), et de Louise Hertlé. Marié à Louise Jezierski. Licencié en droit. HEC. Associé de la SNC Courret et Cie, cultures de ricin sur 6.000 ha à Vinh-Yên (Tonkin)(1900-1903). Administrateur de la Société française pour la fabrication et la vente d'explosifs en Extrême-Orient (1902). Commissaire aux comptes, puis administrateur (c. 1913) et président (1931) du Comptoir Lyon-Alemand, administrateur des assurances Le Travail (1913), des Mines de Douaria(Tunisie) et des Mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie)(1914) — puis de la de la Cie minière et métallurgique de Caronte (1921) —, de la Cie du Maroc, de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine (1923), des Charbonnages de Đông-Tiêu (démissionnaire en 1932), des Éts J. Bocuze et Cie à Lyon, de Ducellier... Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mars 1930.

Père d'André Harth (1900-1986), administrateur des Mines de Douaria, de Mines de Huaron, du Crédit foncier colonial, etc.

³ Alfred Pacquement (1872-1948) : marié à Marguerite Harth, sœur de Paul. Administrateur de sociétés. Voir Qui êtes-vous ? :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf